

# Annexe J : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère

La présente annexe contient quatre tableaux :

- Le tableau J.1, « Sommaire des coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère », donne un sommaire du coût total lié à la mise à jour de chaque catégorie de repères.
- Le tableau J.2, « Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère », fournit des renseignements plus détaillés que le tableau J.1. Il est suivi de notes qui donnent des précisions sur les calculs.
- Le tableau J.3, « Détails des calculs effectués pour mettre à jour les coûts liés au transport des élèves ».
- Le tableau J.4, « Détails des calculs effectués pour mettre à jour les repères liés au fonctionnement des écoles ».

Pour les mises à jour, l'année de référence est 1998, année où la formule de financement actuelle est entrée en vigueur, sauf pour les cas où le ministère de l'Éducation a augmenté son financement entre 1998 et 2002-2003. Les coûts de référence de 1998 ont été fondés sur les coûts réels que les conseils scolaires ont assumés en 1997.

**Tableau J.1 : Sommaire des coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère**

Repère	Coût total (M\$)
Salaires du personnel non enseignant	93
Avantages sociaux	170
Fournitures scolaires	28
Administration au niveau de l'école (fournitures)	2
Coûts non salariaux liés au fonctionnement des écoles	111
Réfection des écoles	25
<b>Total</b>	<b>1 010</b>

**Tableau J.2 : Coûts estimatifs liés à la mise à jour des repères, selon le repère**

Rem. : Les calculs ne sont pas nécessairement exacts, car les chiffres ont été arrondis.

Repère	Coût repère actuel	Coût repère mis à jour (en date du 31 août 2002)	Change-ment	Coût total (en date du 31 août 2002)	Notes (d'autres notes suivent le présent tableau)
<b>Salaire moyen prévu du personnel enseignant</b>	50 975 \$	53 320 \$	4,6 %	365 M\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Selon une analyse des règlements négociés.</li> <li>– Selon la matrice relative au traitement des enseignantes et enseignants de la formule de financement, le salaire moyen passerait de 55 059 \$ à 57 591 \$.</li> </ul>
<b>Salaires du personnel non enseignant :</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>– Selon une hausse identique à celle du coût repère des salaires du personnel enseignant.</li> <li>– Ne comprend pas le personnel affecté au fonctionnement des écoles (voir ci-dessous).</li> </ul>
Élémentaire					
– Directeurs d'école	79 296 \$	82 944 \$			
– Directeurs adjoints	72 360 \$	75 689 \$			
– Aides-enseignants	22 590 \$	23 629 \$			
– Professionnels	43 686 \$	45 696 \$			
– Secrétaires	28 346 \$	29 650 \$			
– Conseillers pédagogiques	70 171 \$	73 399 \$	4,6 %	93 M\$	
Secondaire					
– Directeurs d'école	86 479 \$	90 457 \$			
– Directeurs adjoints	76 337 \$	79 849 \$			
– Chefs de section	3 262 \$	3 412 \$			
– Professionnels	43 686 \$	43 696 \$			
– Secrétaires	29 859 \$	31 233 \$			
– Conseillers pédagogiques	70 171 \$	73 399 \$			
<b>Personnel affecté au fonctionnement des écoles (coût par pied carré)</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>– 1,95 % + 4,6 % = 6,6 %</li> <li>Le 1,95 % représente la hausse accordée à tout le reste du personnel en 2000-2001. Le 4,6 % suppose une hausse identique à celle apportée au coût repère des salaires du personnel enseignant.</li> </ul>
– Salaires	2,97 \$	3,17 \$	6,6 %	45 M\$	
– Coûts non salariaux	2,23 \$	2,64 \$			
– Coût total	5,20 \$	5,81 \$			
<b>Avantages sociaux</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>– Comprend 9 M\$ pour les avantages sociaux du personnel affecté au fonctionnement des écoles.</li> </ul>
– Personnel enseignant	12 %	13,1 %	9,2 %	85 M\$	
– Personnel non enseignant	15,7 %	19,2 %	22,3 %	85 M\$	170 M\$
<b>Manuels scolaires et matériel didactique</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>– Selon les hausses de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario.</li> </ul>
– Élémentaire	75 \$	83 \$	10,3 %	14 M\$	
– Secondaire	100 \$	110 \$	10,3 %	8 M\$	
<b>Fournitures scolaires</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.</li> </ul>
– Élémentaire	77 \$	85 \$	10,3 %	14 M\$	
– Secondaire	173 \$	191 \$	10,3 %	14 M\$	28 M\$
<b>Ordinateurs de classe</b>					<ul style="list-style-type: none"> <li>– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.</li> </ul>
– Élémentaire	43 \$	47 \$	10,3 %	9 M\$	
– Secondaire	56 \$	62 \$	10,3 %	5 M\$	
<b>Administration au niveau de l'école (fournitures)</b>	5 \$	6 \$	10,3 %	2 M\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.</li> </ul>

Repère	Coût repère actuel	Coût repère mis à jour (en date du 31 août 2002)	Change-ment	Coût total (en date du 31 août 2002)	Notes (d'autres notes suivent le présent tableau)
<b>Administration au niveau du conseil (fournitures)</b>	67 \$	74 \$	10,3 %	15 M\$	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
<b>Coûts non salariaux liés au fonctionnement des écoles (par pied carré)</b>					– 54 M\$ pour le volet salaires et avantages sociaux de la Subvention pour le fonctionnement des écoles sont compris ci-dessus dans les sections sur les salaires et avantages sociaux du personnel affecté au fonctionnement des écoles.
– Salaires	2,97 \$	3,17 \$	6,6 %		
– Services publics	1,01 \$	1,30 \$	28,8 %	79 M\$	
– Autres	<u>1,22 \$</u>	<u>1,34 \$</u>	<u>10,3 %</u>	<u>32 M\$</u>	
– Total	5,20 \$	5,81 \$	11,7 %	111 M\$	
<b>Transport des élèves</b>	587 M\$		17,5 %	80 M\$	– Voir le tableau J.3.
– Ce calcul est fondé sur le total de 581 M\$ de 2001-2002, plus 6 M\$ pour le volet transport des élèves de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs				(103 M\$ moins les 23 M\$ déjà versés. Voir la note 3 à la fin de l'annexe H.)	
<b>Réfection des écoles</b>				25 M\$	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
– Élémentaire	64 M\$	71 M\$	10,3 %		
– Secondaire	83 M\$	92 M\$	10,3 %		
<b>Nouvelles places</b>				39 M\$	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario. – Les coûts mis à jour ne distinguent pas les travaux de construction déjà entrepris ou achevés de ceux qui sont prévus. Voir la note 7 ci-dessous.
– Élémentaire	117 M\$	129 M\$	10,3 %		
– Secondaire	126 M\$	139 M\$	10,3 %		

**Notes :**

- 1. Salaire moyen du personnel enseignant :** J'ai utilisé les grilles salariales négociées en 2001-2002 ainsi que les données sur la répartition du personnel enseignant selon le conseil pour déterminer les coûts salariaux actuels (2001-2002) « réels » liés au personnel enseignant (ce chiffre est fondé sur des conventions visant plus de 90 p. 100 du personnel enseignant); ensuite, j'ai comparé ce montant à celui que l'on obtient en appliquant le coût repère actuel. La différence était de 4,6 p. 100. J'ai appliqué ce pourcentage pour obtenir une estimation du coût de la mise à jour du coût repère des salaires du personnel enseignant.
- 2. Salaires du personnel non enseignant :** Cette catégorie comprend les directrices et directeurs d'école, les directrices et directeurs adjoints, les secrétaires, le personnel de soutien professionnel et paraprofessionnel, les directrices et directeurs de l'éducation et le personnel administratif des conseils scolaires. Elle ne comprend pas le personnel affecté au fonctionnement des écoles (voir la note 6, « Fonctionnement des écoles », ci-dessous). J'ai estimé le rajustement nécessaire en utilisant la hausse de 4,6 p. 100 calculée pour les salaires du personnel enseignant.
- 3. Avantages sociaux :** Les hausses estimatives des avantages sociaux prévus par la loi et discrétionnaires sont fondées sur un examen des dépenses réelles au titre des avantages sociaux. Le taux repère a été rajusté, passant de 12 p. 100 à 13,1 p. 100 des salaires du personnel enseignant, et d'une moyenne pondérée de 15,7 p. 100 à une moyenne pondérée de 19,2 p. 100 des salaires du personnel non enseignant. J'ai appliqué ensuite ces facteurs aux coûts repères des salaires du personnel enseignant et non enseignant après augmentation (voir les notes 1 et 2 ci-dessus) ainsi qu'au coût repère du volet salaires de la Subvention pour le fonctionnement des écoles.
- 4. Tous les autres coûts liés à l'apprentissage (manuels scolaires, fournitures scolaires, ordinateurs de classe), frais d'administration au niveau de l'école et coûts non salariaux au niveau du conseil :** Ces coûts ont été augmentés en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario pour la période allant de 1997 à 2002.
- 5. Transport des élèves :** Pour déterminer le facteur de rajustement des coûts de transport, j'ai utilisé un modèle qui précise les principales catégories de dépenses ainsi que le coût total de fonctionnement d'un autobus de 72 passagers pendant une année scolaire. J'ai ensuite déterminé les hausses de coûts en m'appuyant sur la fluctuation des prix d'après les

contrats de transport et les indices des prix. J'ai également tenu compte du montant de 23 millions de dollars que le ministère a ajouté à cette subvention en 2001-2002. Les détails de la mise à jour des coûts liés au transport des élèves sont présentés dans le tableau J.3.

- 6. Fonctionnement des écoles :** La Subvention pour le fonctionnement des écoles comprend les coûts liés au personnel affecté au fonctionnement des écoles, aux services obtenus à contrat, aux assurances, aux fournitures et au matériel d'entretien ainsi qu'aux services publics.

Étant donné que le coût repère des salaires du personnel affecté au fonctionnement des écoles n'a pas été augmenté de 1,95 p. 100 en 2000-2001, contrairement aux autres coûts repères salariaux, j'ai appliqué cette hausse de 1,95 p. 100 puis j'ai ajouté le rajustement de 4,6 p. 100 que j'avais calculé pour le coût repère des salaires du personnel enseignant (voir la note 1 ci-dessus), ce qui donne une augmentation totale de 6,6 p. 100. J'ai utilisé ce pourcentage pour mettre à jour le coût repère des salaires du personnel affecté au fonctionnement des écoles.

J'ai mis à jour le coût repère des services publics en me fondant sur les hausses de l'IPC en Ontario depuis 1997 pour l'eau, le combustible et l'électricité. Tous les autres coûts repères liés au fonctionnement des écoles ont également été mis à jour en fonction des fluctuations de l'IPC en Ontario depuis 1997.

- 7. Réfection des écoles et nouvelles places :** J'ai fondé la mise à jour des coûts repères des volets Subvention pour la réfection des écoles et Subvention pour les nouvelles places de la Subvention pour les installations destinées aux élèves sur les fluctuations de l'IPC en Ontario. J'en envisagé de m'appuyer sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels, mais, comme cet indice ne s'applique qu'à Ottawa et Toronto et n'est établi que tous les trimestres, j'ai décidé de me fonder sur l'IPC en Ontario.

Si la formule de financement est examinée régulièrement conformément à ma recommandation 3, le ministère de l'Éducation et les intervenants du secteur de l'éducation voudront établir une méthode et un indice appropriés pour mettre à jour les repères du volet Subvention pour la réfection des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves. Ils voudront également envisager les effets de l'initiative du ministère visant à évaluer les besoins en matière de réfection des écoles, décrite au chapitre 4 dans la section « Réfection des écoles », sur les coûts repères de la Subvention pour la réfection des écoles.

La mise à jour des coûts repères de la Subvention pour les nouvelles places sera plus complexe. Comme je l'ai expliqué au chapitre 4, cette subvention est versée, depuis 1998, pour les travaux de construction en cours ou achevés de même que pour les travaux prévus. Mon calcul des coûts liés à la mise à jour des coûts repères de la Subvention pour les nouvelles places, qui est décrit dans le tableau J.2, ne distingue pas les dépenses engagées pour ces deux catégories de travaux, car il est difficile de le faire compte tenu de l'allocation actuelle. Ma recommandation 21 se lit comme suit : « Le ministère de l'Éducation devrait examiner les coûts repères servant à déterminer la Subvention pour les nouvelles places en vue de distinguer entre les coûts repères des travaux de construction en cours ou achevés et les coûts repères des travaux de construction prévus; il devrait également mettre à jour et examiner, comme il est proposé aux recommandations 1 et 3, uniquement les coûts repères des travaux de construction qui sont prévus ».

**Tableau J.3 : Détails des calculs effectués pour mettre à jour les coûts liés au transport des élèves**

Volet	Proportion des dépenses	Changement (de 1997 à 2001-2002)	Description
<b>Coûts liés aux autobus neufs</b>	26,8 %	32 %	– Coût d'un autobus pouvant accueillir 72 passagers en 1997 et 2002.
<b>Permis, immatriculation, inspections, assurances</b>	5,2 %	50 %	– Reflète la hausse des frais d'assurance et d'inspection.
<b>Carburant</b>	9,6 %	9,6 %	– Prix de revient unitaire du carburant diesel en Ontario (ministère de l'Environnement et de l'Énergie).
<b>Conducteurs</b> – Salaires – Avantages sociaux	27,4 %	6,6 % 3,5 %	– Salaires : 1,95 % + 4,6 % = 6,6 % Le 1,95 % représente la hausse accordée à la majorité du personnel en 2000-2001. Le 4,6 % suppose une hausse identique à celle apportée au coût repère des salaires du personnel enseignant. – Avantages sociaux : Augmentation identique à celle des avantages sociaux du personnel non enseignant.
<b>Entretien des véhicules</b>	18,5 %	11,7 %	– Selon les hausses de la composante « pièces, entretien et réparation de véhicules automobiles » de l'IPC en Ontario.
<b>Autres</b> – Édifices, etc.	12,5 %	10,3 %	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>17,5 %</b>	

**Tableau J.4 : Détails des calculs effectués pour mettre à jour les repères liés au fonctionnement des écoles**

Volet	Proportion des dépenses	Changement (de 1997 à 2001-2002)	Description
<b>Salaires et avantages sociaux</b> – Salaires – Avantages sociaux	57 %	6,6 % 22,3 %	– Salaires : 1,95 % + 4,6 % = 6,6 % Le 1,95 % représente la hausse accordée à la majorité du personnel en 2000-2001. Le 4,6 % suppose une hausse identique à celle apportée au coût repère des salaires du personnel enseignant. – Avantages sociaux : Augmentation identique à celle des avantages sociaux du personnel non enseignant.
<b>Services publics</b> – Gaz – Électricité – Égouts et eau potable	20 %	28,8 %	– Selon les hausses de la composante « eau, combustible et électricité » de l'IPC en Ontario.
<b>Autres coûts</b> – Fournitures et matériel – Services obtenus à contrat – Assurances	23 %	10,3 %	– Selon les hausses de l'IPC en Ontario.
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>11,7 %</b>	